



Invité à se prononcer sur la modification du bail précaire aux époux Perrier, le Conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ↳ Décide de mettre fin à compter du 31 Décembre 2026 à la location à titre précaire des terrains situés à La Sagne aux époux Perrier,
- ↳ Indique que le bail précaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 portera uniquement sur les parcelles situées à Peyre Blanche pour une surface totale de 14 204 m<sup>2</sup>.
- ↳ Autorise le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les documents liés à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 2 juillet 2026 et publication sur le site internet  
de la Commune le 2 juillet 2026

La Présidente,

Caroline DIVINCENZO



**AR Prefecture**

043-214300584-20260630-CCAS\_02\_01\_2026-DE  
Reçu le 02/07/2026